



Publiée au recueil des actes
de l'Agence des espaces verts de la Région d'Ile-
de-France, le : 03 JUIL. 2018
Transmise au contrôle
de légalité, le : 04 JUIL. 2018

La Présidente du Conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts

Anne CABRIT

DÉLIBÉRATION

N° 18-106 du 3 juillet 2018

Habilitation donnée à la Présidente de l'Agence des espaces verts pour signer une décision de préemption au titre des Espaces Naturels et Sensibles (Saulx-les-Chartreux)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 4413-1 à R. 4413-16 ;
- VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 215-1, L. 215-8 et L. 215-17 ;
- VU le rapport présenté par la Présidente du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France.

CONSIDERANT que les décisions de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles proposées sont motivées par les objectifs assignés aux périmètres régionaux d'intervention foncière qui sont l'ouverture au public et la protection des espaces naturels et boisés qui les composent.

DELIBERE

- Article 1 Autorise l'exercice du droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles pour le bien décrit à l'annexe 1 ci-jointe, à un prix compatible à l'avis des Domaines ;
- Article 2 Habilité la Présidente à signer la décision relative à l'exercice du droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, pour l'opération mentionnée à l'article 1.
- Article 3 Habilité également la Présidente à saisir le juge de l'expropriation pour cette opération, en cas de fixation judiciaire du prix, ainsi qu'à procéder à la consignation du prix.
- Article 4 Rectifie la délibération 18-071 du 21 juin 2018 en remplaçant son annexe par l'annexe 2 ci-jointe.

Nombre de votants.....:	15
Votes POUR.....:	15
Votes CONTRE.....:	0
Abstentions.....:	0
Ne prend pas part au vote ...:	0

ANNEXE 1 délibération du 3 juillet 2018

Hurepoix

N° de Dossier : 291

Henri ESMENARD

Montant de la DIA : 240,00 €	Surface : 0 ha 0 a 93 ca	Prix moyen : 2,58 €/m ²
------------------------------	--------------------------	------------------------------------

N° INSEE	Commune	Sect.	N° Cad.	Surface	N° EP
91587	SAULX LES CHARTREUX	AD	396	0 ha 0 a 93 ca	

Total Hurepoix	0 ha 0 a 93 ca	240,00 €	Nb dossiers : 1
-----------------------	-----------------------	-----------------	------------------------

ANNEXE 2 : annexe rectifiée de la délibération 18-071 du 21 juin 2018

Plaine de Pierrelaye

N° de Dossier : 374

Daniel DECHAUMEL

Montant de la DIA : 37 800,00 €	Surface : 0 ha 37 a 88 ca	Prix moyen : 10 €/m ²
---------------------------------	---------------------------	----------------------------------

N° INSEE	Commune	Sect.	N° Cad.	Surface	N° EP
95488	PIERRELAYE	AT	888	0 ha 01 a 96 ca	
95488	PIERRELAYE	AT	890	0 ha 24 a 10 ca	
95488	PIERRELAYE	AT	897	0 ha 06 a 32 ca	
95488	PIERRELAYE	AT	1245	0 ha 05 a 50 ca	

Total Plaine de Pierrelaye	0 ha 37 a 88 ca	37 800,00 €	Nb dossiers : 1
-----------------------------------	------------------------	--------------------	------------------------

Orge Aval

N° de Dossier : 644

Joëli MARIOJOULS

Montant de la DIA : 25 000,00 €	Surface : 0 ha 38 a 05 ca	Prix moyen : 6,6 €/m ²
---------------------------------	---------------------------	-----------------------------------

N° INSEE	Commune	Sect.	N° Cad.	Surface	N° EP
91103	BRÉTIGNY-SUR-ORGE	C	1339	0 ha 09 a 47 ca	
91103	BRÉTIGNY-SUR-ORGE	C	1340	0 ha 28 a 58 ca	

Total Orge Aval	0 ha 38 a 05 ca	25 000,00 €	Nb dossiers : 1
------------------------	------------------------	--------------------	------------------------

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France
Numéro de l'acte	18-106
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	3.1 - Acquisitions
Objet de l'acte	18-106 : Habilitation donnée à la Présidente de l'Agence des espaces verts pour signer une décision de préemption au titre des Espaces Naturels et Sensibles (Saulx-les-Chartreux)
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	075-287500052-20180704-18-106-DE
Date de transmission de l'acte	04/07/2018
Date de réception de l'accuse de réception	04/07/2018